


COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 
ID : 066-216602128-20220516-46_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Seize Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.046/2022

Convention pour l'entretien préventif de la cuve du blockhaus pour le recueil des eaux usées

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que sur le poste nord du littoral torreillan, deux clubs de plage sont installés chaque saison, dans le cadre d'une délégation de service public.

Il précise que ce poste nord situé à l'extrémité de la station n'étant pas relié au réseau des eaux usées, il a été installé une cuve de stockage de 10 m³ pour recueillir les eaux usées des WC publics, du poste de surveillance, ainsi que des deux clubs de plage et que la vidange régulière de la cuve est réalisée par la SAUR, qui facture ensuite les rotations du camion hydrocureur, à la commune.

Dans le cadre de cette prestation de service, il convient d'établir une convention de prestation, objet de la présente délibération.

Monsieur Geoffrey TORRALBA donne lecture de la convention qui prendra effet le 2 mai 2022. Elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement, sans pouvoir excéder la durée de dix ans. Cette convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délais de préavis de 3 mois, avant chaque date anniversaire annuelle ;

Monsieur Geoffrey TORRALBA demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU l'absence de réseau des eaux usées au poste nord de la plage de Torreilles ;

CONSIDERANT la nécessité de vidanger régulièrement la cuve qui recueille les eaux usées des WC publics, du poste de surveillance, ainsi que des deux clubs de plage ;

.../...

CONSIDERANT le projet de convention pour l'entretien préventif de la cuve du Blockhaus, qui prévoit l'installation en saison et la dépose des équipements de télésurveillance et la sonde piézométrique permettant d'alerter le prestataire pour une intervention de pompage, ainsi que les tarifs des rotations des camions hydrocureurs ;

➤ DECIDE de valider les dispositions de la convention entre la commune et la SAUR, prévoyant l'entretien de la cuve recueillant les eaux usées dans le secteur du Blockhaus ;

➤ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torrelles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **18 MAI 2022**

et publication du : **18 MAI 2022**



Le maire,

Dr Marc MEDINA